



Lettre du 6 mai 2020



Chères Roquettoises, chers Roquettois,
À quelques jours du début annoncé du déconfinement progressif je voulais évoquer la situation sur notre commune. Ces quatre dernières semaines ont été l'occasion de mesurer que la

solidarité n'était pas un vain mot. De nombreuses initiatives se sont fait jour. Plusieurs d'entre vous se sont signalés en mairie pour venir en aide aux personnes âgées isolées pour faire leurs courses.

À l'initiative de l'adjoint aux affaires sociales Floréal SARRALDE, près de 60 familles roquettoises ont pu bénéficier de bons de fournitures alimentaires de soixante euros auprès de l'épicerie communale Vival.

L'épicerie sociale et solidaire a continué d'approvisionner ses colis hebdomadaires.

Dix ordinateurs portables ont été préparés par Thierry PARIS, conseiller délégué à l'informatique, et remis aux élèves de l'école élémentaire qui n'en disposaient pas pour suivre leurs cours.

Je voudrais également remercier chaleureusement les bénévoles roquettoises qui se sont portées volontaires pour fabriquer des masques « grand public » en tissu. Cette action a été coordonnée par Gilles VACHER, Président du foyer rural, la municipalité ayant financé les fournitures (tissu, élastiques). C'est ainsi que plus de 1000 masques seront réalisés, dont 150 ont déjà été livrés à la maison de retraite, 50 au personnel communal, et que 300 masques "enfants" seront également donnés aux 6 à 10 ans. Toutes ces initiatives démontrent l'efficacité de l'engagement citoyen des bénévoles au service de la solidarité et tout particulièrement en ces périodes difficiles.

En outre, **la mairie a acheté 5000 masques en tissu aux normes AFNOR pour tous ses habitants.** Les modalités de distribution sont précisées plus loin dans cette lettre. Aujourd'hui, **nous devons nous préparer au déconfinement progressif à partir du 11 mai.** La réouverture du groupe scolaire est l'objet de toutes nos attentions, en lien avec le Muretain Agglo qui est aussi prêt à accueillir des élèves en périscolaire et en restauration.

Mais même si les masques et les mesures de distanciation sont au rendez-vous **nous devons continuer à respecter les mesures barrières pour éviter l'émergence d'une deuxième vague.**

De même, les manifestations ouvertes au public ne pourront pas avoir lieu, et ont d'ores-et-déjà été annulés le vide-greniers, la fête locale, la fête de la musique, les kermesses et fêtes de fin d'année des écoles et des associations sportives,...

Les articles de cette note d'information vous détailleront les modalités de cette première étape du déconfinement.

● **Je remercie tous les acteurs municipaux, agents et élus, bénévoles associatifs, administrés volontaires pour leur précieuse collaboration.**

● Pour conclure je vous livre cette citation d'Helen Keller auteure du début du XXème siècle : " Seuls, nous pouvons faire si peu, ensemble nous pouvons faire beaucoup".

● Votre Maire,
Michel PEREZ.



Fonctionnement des services aux usagers :

● **Vous trouverez ci-dessous les prévisions de fonctionnement à compter du 11 mai, mais cette date est susceptible d'être repoussée ; en outre ces modalités sont susceptibles d'évolutions régulières pour s'adapter aux circonstances.**
● **Veillez vous rendre sur le site internet de la mairie www.roquettes.fr pour consulter les mises à jour.**

Pour les services municipaux :

● **Les usagers ne seront reçus que s'ils portent un masque, et respectent scrupuleusement les consignes données.**

● **L'accueil de la Mairie** sera ouvert, avec une permanence physique de deux agents par roulement **du lundi au vendredi de 9H30 à 12H et de 14H à 18H.**

● **Nous vous demandons toutefois de privilégier les contacts par téléphone et par e-mail,** et de ne vous déplacer que si nous n'avons pas pu répondre à votre demande à distance. Les agents alternant entre présence physique et télétravail, pour rencontrer un agent en particulier il sera nécessaire de prendre un RDV. **Les usagers seront reçus un par un, les autres devront attendre leur tour sur les marquages prévus à cet effet.** Le 22 mai seul un accueil téléphonique sera assuré, et la mairie sera fermée le 1^{er} juin (Pentecôte).

● La **Médiathèque** met en place un service de prêt de documents par réservation à distance et remise sur rendez-vous. Vous pouvez consulter le catalogue sur le site <http://roquettes.opac3d.fr/search.php>, puis vous passerez votre commande par téléphone au 05 61 72 28 79 ou par e-mail à mediatheque@mairie-roquettes.fr les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12H. Un rendez-vous vous sera alors donné pour venir récupérer vos documents aux mêmes jours entre 14H et 18H. Le retour de vos documents se fera exclusivement dans la boîte de retour, puis ils seront désinfectés et mis de côté pendant 5 jours.

Le **Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) ne rouvrira pas le 11 mai**, les collèges et lycées restant fermés à cette date. Les modalités d'une éventuelle réouverture progressive seront décidées ultérieurement.

Les **services techniques** fonctionneront de façon décalée afin de limiter les échanges entre eux et en favorisant au maximum le travail individuel des agents.

Pour le ramassage des **déchets verts** assuré par un prestataire de la mairie : reprise depuis le 28 avril, les prochains passages seront les 12 et 26 mai, puis les 9 et 23 juin.

Pour l'école et le périscolaire :

L'Éducation Nationale, la mairie propriétaire des locaux, et le Muretain Agglo gestionnaire des services d'entretien ménager, périscolaire et restauration, sont en train d'établir les conditions de la réouverture partielle pour une partie des élèves, les parents restant libres de mettre ou non leurs enfants à l'école si cela leur est proposé. Il est prévu que les élèves accueillis puissent bénéficier dans la mesure du possible de l'ALAE le matin et le soir, et d'un repas chaud à midi.

Les parents seront informés en temps voulu directement par les enseignants.

Le Muretain Agglo :

La **collecte des déchets** se poursuit dans les conditions habituelles. Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 13 mai.

Pour les Roquettois, la **déchetterie de Roques** (chemin de la plaine des lacs) est accessible du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Les **lignes de bus** Tisséo reprennent en fonctionnement régulier à compter du 11 mai, et non plus à la demande.

Équipements municipaux :

Les **parcs et jardins** sont à nouveau accessibles, mais les jeux et agrès restent interdits d'utilisation.

Les **activités associatives sur les espaces publics et dans les bâtiments communaux** continuent par principe à être interdites, mais pourront bénéficier d'une autorisation explicite de la mairie au cas par cas, si elles peuvent rentrer dans le cadre des conditions gouvernementales en vigueur.

Les manifestations ouvertes au public sur l'espace public ou dans les bâtiments communaux sont annulées jusqu'au 29 août.

Distribution de masques :

La mairie a pris la décision **d'acheter et de distribuer aux Roquettois un masque en tissu** aux normes AFNOR, pour chaque personne de plus de 11 ans. En outre, pour les enfants de 6 à 10 ans, la mairie distribuera également un masque taille enfant confectionné par des bénévoles roquettoises, sous la coordination du foyer rural, avec du tissu et des élastiques fournis par la mairie.

Des élus municipaux sonneront à votre domicile entre le 7 et le 9 mai et vous demanderont la composition de votre foyer, afin de **vous mettre le nombre de masques correspondant dans votre boîte à lettres.**

En cas d'absence, un ou deux masques adultes seront laissés selon l'inscription d'un ou plusieurs noms sur la boîte à lettres. Si vous n'avez pas reçu le bon nombre de masques, vous pourrez téléphoner en mairie à partir du 11 mai pour nous indiquer le nombre manquant ; un complément pourra alors vous être distribué après vérification de ce manque et de la composition de votre foyer.

Caractéristiques et utilisation du masque :

- Masque en tissu hypoallergénique, 2 couches, 100% coton, 260 g/m²,
- Lavez votre masque dès réception, puis après chaque utilisation (20 lavages estimés),
- Respectez **les modalités de mise en place et de port du masque** comme indiqué dans le schéma ci-après,
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains,
- Retrait du masque par l'arrière des élastiques, sans toucher la partie avant,
- Ne pas utiliser le masque s'il est souillé ou mouillé.

Entretien du masque : lavage à une température de 60° durant au moins 30 minutes, avec votre lessive habituelle, puis séchage complet dans un délai inférieur à 2h, de préférence au sèche-linge (ne pas utiliser de micro-ondes).

LAVER SYSTÉMATIQUEMENT LE MASQUE AVANT UTILISATION VOUS REPORTER AUX INSTRUCTIONS « COMMENT LAVER ET SÉCHER SON MASQUE ? »



LA DURÉE DE PORT DOIT ÊTRE INFÉRIEURE À 4 HEURES SUR UNE SEULE JOURNÉE